



ADDENDUM 1: Questions et réponses

Projet de services d'appui sur le terrain (PSAT) au Nigéria

Question 1	Il est mentionné que nous pourrions être invités à fournir un espace pour des réunions occasionnelles pendant la durée du projet. Ce coût fait-il partie du budget des dépenses locales remboursables ?
Réponse 1	Veillez noter qu'il n'y a pas de « budget des dépenses locales remboursables ». Veuillez vous référer aux catégories budgétaires à l'annexe B, Base de paiement. Aucune des catégories budgétaires existantes ne couvrira le coût du lieu des réunions occasionnelles si celles-ci sont nécessaires pour le travail d'un entrepreneur.
Question 2	Le niveau d'effort estimé pour le gestionnaire du PSAT est de 110 jours (temps partiel). Sur la base de notre expérience, il serait souhaitable de recruter un gestionnaire de projet à temps plein pour ce poste et nous nous demandons donc s'il est possible d'augmenter le niveau d'effort estimé pour le gestionnaire du PSAT à 220 (temps plein).
Réponse 2	Le niveau d'effort estimé pour le gestionnaire du PSAT a été fixé à 110 jours par an. Cette exigence reste inchangée.
Question 3	Les CTC 1.1, 3.1 et 5.1 indiquent tous ce qui suit : " <i>Si le diplôme, le titre ou l'attestation a été délivré par un établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Canada, le soumissionnaire DOIT fournir une copie des résultats du service d'évaluation des titres universitaires et de reconnaissance des qualifications délivrée par un organisme reconnu par le Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. Les soumissionnaires auront jusqu'à un maximum de 60 jours civils après la date de clôture des soumissions pour fournir l'évaluation.</i> " Notre évaluation de ces services a révélé qu'ils étaient très longs à réaliser, nécessitant souvent plusieurs semaines ou mois. Comme nos candidats les plus qualifiés et les plus aptes sont des Nigériens, beaucoup de leurs diplômes ont en effet été obtenus à l'extérieur du Canada dans des établissements reconnus, mais le processus d'obtention des relevés de notes, qui nécessite souvent une traduction, est à la fois coûteux et long, ce qui n'est pas réalisable dans les délais de cette soumission. Nous demandons donc au MAECD de ne pas accepter à ce stade que des copies des diplômes et des certificats.
Réponse 3	Le MAECD confirme l'acceptation de copies de diplômes et de certificats sans évaluation à la date de clôture des soumissions. Cependant, une copie des résultats du service d'évaluation des titres universitaires et de reconnaissance des qualifications DOIT être soumise dans les 60 jours civils suivant la date de clôture des soumissions.